

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AVRIL 2013

COMPTE-RENDU

L'an deux mille treize, le deux avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 26 mars 2013, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Nicole SINGER, Dominique BAESJOU, Claude CHAUVEAU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Claude BRULLON, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Tony BERTHELOT, Eric LAUNAY.

Etaient absents excusés : Madame Evelyne CLERC ainsi que Monsieur Rémy PALITO.

Secrétaire de séance : Madame Nicole SINGER.

Pouvoirs : Monsieur PALITO à Madame TURBE.
Madame CLERC à Monsieur RAYTON.

Assistaient à la séance : Monsieur Dominique ORIOU, Trésorier Principal de Saint Martin, Madame Catherine COPPIN, Directeur des services communaux et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui accepte, d'ajouter à l'ordre du jour les deux points supplémentaires suivants :

- La nouvelle fixation et répartition du nombre de sièges des délégués communautaires à compter des prochaines élections municipales.
- Les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour la phase 2 des travaux de restructuration de l'îlot de la mairie.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du 28 février 2013.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 14 MARS 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Alain CLEMENT qui fait le point sur la Commission « Communication ».

1. COURSE DE SOLEX

Cette manifestation doit de dérouler le weekend des 12 et 13 octobre. La commission communication aura à prendre en charge toute la communication autour de cet événement. Les co-organisateurs- hormis l'UFOLEP, sans doute- n'ont aucune structure dédiée et une expérience réduite dans ce domaine.

Il s'agit pour la commune d'un test avec un budget réduit mais la qualité de la prestation doit être aussi parfaite que possible.

Dans un premier temps la commission va s'efforcer de budgéter le coût de l'intervention (mise au point d'un dossier de presse, affiches, aide et conseil extérieurs ...).

2. CARBONE-KIWI

Cet outil est destiné à la communication avec les administrés dans le cadre des alertes météorologiques de la Préfecture ou bien pour communiquer sur la vie courante du village (travaux, réunion publique, école...).

Thomas Toinel a présenté à la commission le document qui doit être adressé à tous les administrés pour leur demander leur numéro de mobile et leur adresse Internet. La commission suggère quelques modifications mineures.

3. KIOSQUE

3.1 - Kiosque n° 27

La parution s'est faite dans les délais impartis. Aucune remontée pour l'instant. Seul point noir, la distribution du journal. Certains secteurs du village (La Passe par exemple) ont été mal ou pas servis. La commission ne sous estime pas la difficulté de la distribution, surtout en hiver, mais estime que le coût n'en est pas optimal.

La question est à nouveau posée pour les prochains numéros du mode de distribution à retenir. Il faudra peut-être différencier la distribution du numéro d'été et celle du numéro d'hiver, par exemple en été distribution comme aujourd'hui ou par un autre prestataire, en hiver, tirage limité, pas de distribution mais journal à retirer en Mairie.

3.2 - Kiosque n°28

Pour une disponibilité du journal le 14 juillet, il faudra que le bon à tirer soit donné au plus tard le 20 juin. Cela implique un bouclage du journal vers le 10 juin.

3.3 - Kiosque n°29

Il s'agira du dernier journal de cette mandature. Ce sera l'occasion d'un premier bilan.

4. DIVERS

4.1 -Fête de la nature

La fête de la nature doit se tenir du 22 au 26 mai sous l'égide de la LPO (Julien Jean).

Une convocation à une réunion le 5 mars à la CdC a été reçue fin février. Elle était accompagnée d'une fiche animation à remplir.

Le thème de ces journées est: cherchons les petites bêtes.

Dans l'immédiat aucune suite n'a été donnée à la demande de la LPO. La question de la participation sera évoquée avec l'office de tourisme

4.2 - Facebook

La commission se pose la question de l'utilité d'une page "Facebook". Le sujet sera également abordé avec l'office de tourisme et avec les responsables du camping municipal.

Alain CLEMENT corrige un élément du compte-rendu en précisant que c'est finalement le Kiosque N°28 de cet été qui traitera du bilan de la mandature pour respecter, comme le mentionne Monsieur le Maire, la réglementation en matière de propagande les mois qui précèdent les échéances électorales.

Sur demande de Monsieur le Maire, Monsieur CLEMENT poursuit par une présentation du logiciel KIWI destiné à offrir à la population couardaise un nouveau service gratuit d'alerte et d'information. La première fonctionnalité complétera le dispositif d'alerte de la population du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) alors que la deuxième remplacera l'ancienne méthode d'information de la population concernant la vie du village (réunion publique, grève à l'école,...).

Monsieur CLEMENT précise que ce nouveau service suggère au préalable de recueillir les coordonnées et les autorisations des couardais. Pour cela, les agents de la mairie distribueront dans toutes les boîtes à lettre, au cours des vacances de Pâques, un courrier auquel sera associé un formulaire à remplir et à retourner, dûment complété et accepté, à la mairie. Ce mode de distribution sera suivi avec intérêt au vu des difficultés récurrentes rencontrées pour la distribution du bulletin municipal. En réponse à cette présentation, Monsieur DURET, approuvé par d'autres conseillers, met en avant la problématique de la mise à jour des données. Sur ce point, Monsieur le Maire témoigne une confiance à ses services à l'image du suivi de la mise à jour hebdomadaire du site Internet.

Madame Véronique HERAUD demande si cet outil permettra de demander des informations aux couardais sur leur état de santé dans le cadre de la mise à jour du système d'alerte à la population.

Monsieur Alain CLEMENT répond que ce n'est pas l'ordre du jour et précise que des médecins sont prêts à travailler avec la mairie à ce sujet.

En outre, Madame Nicole SINGER trouverait intéressant de pouvoir saisir les informations directement via le site Internet de la Commune.

Monsieur Alain CLEMENT répond qu'il ne souhaite pas, pour le moment, multiplier les moyens de recensement des données.

Après délibération, le compte-rendu de la commission « Communication » du 14 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

2.2 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 17 MARS 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Béatrice TURBE pour un bref bilan de la commission paritaire des marchés.

Attribution de bancs au marché du Mail

Lors du dernier Conseil Municipal, un banc qui devait être libéré pour cause de non paiement de son occupant (été 2012) a été attribué à un couple demandeur (Monsieur PARANT et Madame CHUPIN) pour la vente de produits locaux. Depuis l'occupant précédent qui souhaite vraiment conserver son banc et travailler sous le marché du Mail, a réglé une première échéance et s'acquittera du reste dû avant la fin du mois de mars 2013.

Un autre commerçant, Monsieur POUPONNOT (marchant de canards) nous a fait part tardivement de son arrêt d'activité au marché du Mail, un banc de 7 ml au centre du marché du mail est donc libéré et proposé au couple PARANT/CHUPIN ; Ceux-ci préfèrent l'emplacement de ce dernier, et le linéaire qui est supérieur à l'autre banc. Ils acceptent donc de prendre ce banc et laissent ainsi son banc au commerçant (Madame ESCAMES) qui n'en prendra possession qu'après règlement de la totalité de la somme due de l'an passé. Madame ESCAMES demande également la possibilité des régler ses droits de place au quotidien auprès du placier afin que les difficultés de l'an passé ne se reproduisent plus. Sa demande est accordée.

Après délibération, le compte-rendu de la commission paritaire des marchés du 17 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

3 – COMPTES DE GESTION 2012

Avant de donner la parole à Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire établit un bilan chiffré de la mandature.

Pour les recettes, l'autofinancement a évolué d'environ 424 000 € en 2008 à plus de 1 million en 2012, soit une hausse de 39% expliquée par, dans un premier temps, l'augmentation de 10% des recettes fiscales, taux et bases confondus, et, dans un deuxième temps, l'évolution de 746 000 € à 810 000 € des dotations, soit une hausse de 8%, même si la tendance observée est à la baisse ces dernières années en valeur constante (exemple de la Dotation Global de

Fonctionnement). Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement sont passées de 2 204 000 € à 2 665 000 € sur la période du mandat, soit une hausse de 20%.

En parallèle, les charges ont progressé moins vite passant de 1 773 000 € à 1 876 000 €, soit une hausse 6% (1% par an). Les charges de personnel n'augmentant que de 5% sur la même période passant de 928 000 € à 970 500 € correspondant à une baisse de la masse salariale en valeur constante.

Ces efforts, pour contenir les dépenses de fonctionnement, ont permis de développer de la capacité d'investissement répartie entre les postes de dépenses comme suit :

- La voirie pour plus de 3 millions d'euros comprenant l'opération de redynamisation du centre et les travaux de l'après tempête Xynthia.
- Les bâtiments pour près de 1 800 000 € dont 1 240 000 € pour les travaux de restructuration de l'école. Les autres travaux ont concerné la Maline, les ateliers municipaux et la gendarmerie saisonnière. Notons que ce bilan n'intègre par les travaux de restructuration de l'îlot de la mairie pour lesquels la Commune investit plus de 1 153 000 €.
- L'environnement avec l'aménagement de l'arrière-plage du Peu Ragot pour environ 1 550 000 €.

L'ensemble des investissements réalisés sur la période 2008-2012 représentant environ 9 millions d'euros hors remboursement d'emprunts.

Pour évoquer l'état de la dette, les conseillers disposent d'un tableau synthétique qui leur a été distribué présentant son évolution entre 2010 et 2013. Ainsi, sur cette période, Monsieur le Maire indique que l'encours total est passé d'environ 2 351 000 € à 3 486 000 € avec un capital remboursé par an d'environ 300 000 €. De façon concomitante, l'épargne brute, rapport entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, a progressé de 669 550 € à 843 700 €, soit une hausse de 25%. Le rapport entre ces deux agrégats traduit en nombre d'années la capacité de désendettement de la collectivité qui a augmenté de 3,51 années en 2010 à 4,13 à la fin du mandat en raison des prêts nouvellement contractés. Monsieur le Maire souligne que cette capacité de désendettement ne dépassera par les 4,5 années même en 2014 en cas de lancement du projet de réaménagement de la place du Mail, de la construction de la nouvelle halle et de la maison médicale.

Aux termes de ce bilan chiffré, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers pour toutes questions auxquelles Monsieur ORIOU sera disposé à répondre.

Monsieur le Trésorier informe les élus des dernières réformes fiscales avec la suppression en 2012 de la taxe professionnelle remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) conduisant à l'actuelle révision des valeurs locatives des locaux professionnels, y compris communaux comme le marché du Mail, les tennis, le camping et la base nautique.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur ORIOU pour présenter les Comptes de Gestion 2012 à travers, d'une part, des ratios de niveau pour comparaison des résultats avec les autres communes de même importance et, d'autre part, des ratios de structure sur la répartition des principales masses budgétaires.

Pour les ratios de niveau, les résultats sont biaisés par le profil atypique de La Couarde, Commune littoral touristique, qui bénéficie de trois fois plus de ressources que les autres Communes de même importance, soit 918€/ht contre 321€/ht, mais qui doit faire face en contrepartie à des charges de fonctionnement plus importantes.

En matière de fiscalité locale, Monsieur ORIOU mentionne que les taux sont maîtrisés voire bas en ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti par rapport aux autres communes de l'île. Monsieur le Maire explique que cette situation est en partie due à la volonté politique de maintenir de l'activité agricole sur le territoire.

Pour le fonctionnement, il est constaté une régression des produits de fonctionnement de 2% compensés par une baisse quasi équivalente des charges de fonctionnement (-2,2%).

De manière parallèle à la fiscalité, la capacité d'autofinancement est 4,8 fois supérieure aux autres Communes, soit 711€/ht contre 148€/ht, justifiant une politique dynamique en matière d'investissement. Ainsi, les dépenses d'investissement sont 3,24 fois plus importantes que les autres Communes de Charente-Maritime. Le trésorier souligne que les récents investissements ont généré en 2012 un besoin de financement de 311 196 €.

Sur le niveau d'endettement de la Commune, Monsieur le Trésorier souligne un encours total d'environ 2 600 000 €, soit près de 4 fois plus que la moyenne, justifié par les mêmes arguments précédemment évoqués.

Monsieur ORIOU poursuit avec les ratios de structure qui font apparaître une structure équivalente aux autres Communes en matière des produits et charges de fonctionnement de la capacité d'autofinancement.

En conclusion, Monsieur ORIOU, Trésorier de la Commune, témoigne de l'excellente santé financière de la Commune gérée avec dynamisme et sérieux permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur ORIOU de son intervention.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2012 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles », « Ecotaxe » et « Maison médicale »,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles », « Ecotaxe » et « Maison médicale » dressés pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

4.1 – COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les réalisations du budget communal au titre de l'année 2012.

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
011 – Charges à caractère général	549 120,00 €	503 386,60 €
012 – Charges de personnel	947 500,00 €	928 110,73 €
65 – Autres charges de gestion courante	245 300,00 €	228 348,48 €
66 – Charges financières	114 000,00 €	113 216,17 €
67 – Charges exceptionnelles	7 600 €	3 710,79 €
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	18 900,00 €	36 998,99 €
023 – Virement à l'investissement	1 962 380,00 €	0,00 €
Total des dépenses	3 844 800,00 €	1 776 772,77 €

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
002 – Excédent reporté	1 210 761,34 €	
013 – Atténuation de charges	22 638,66 €	24 154,26 €
70 – Produits des services du domaine	93 500,00 €	132 805,89 €
73 – Impôts et taxes	1 608 000,00 €	1 587 418,90 €
74 – Dotations et participations	782 300,00 €	830 576,94 €
75 – Autres produits de gestion courante	117 600,00 €	106 045,22 €

76 – Produits financiers	0,00 €	35,34 €
77 – Produits exceptionnels	10 000,00 €	6 497,42 €
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	0,00 €	17 293,88 €
Total des recettes	3 844 800,00 €	2 687 533,97 €
Résultat de clôture		+891 056,09 €

Section d'investissement

Opérations non affectées

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	342 200,00 €	284 334,19 €
Recettes	2 902 900,00 €	435 753,48 €

1002 – Matériel service technique

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2021 (€)
Dépenses	30 000,00 €	29 636,88 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

1003 – Matériel services administratifs

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	22 600,00 €	14 656,28 €
Recettes	1 300,00 €	1 398,94 €

1004 – Matériel divers services

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	8 000,00 €	1 318,09 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

1005 – Travaux de bâtiments

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	151 000,00 €	135 236,10 €
Recettes	12 500,00 €	20 410,50 €

1006 – Travaux de V.R.D.

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	187 800,00 €	34 788,55 €
Recettes	101 800,00 €	100 000,00 €

1007 – Plages

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	5 000,00 €	1 647,67 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

1008 – Travaux SDEER

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)

Dépenses	39 200,00 €	18 783,16 €
Recettes	1 400,00 €	0,00 €

1010 - Travaux d'environnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	1 431 000,00 €	589 476,83 €
Recettes	379 500,00 €	303 351,00 €

12 – L'Ile aux Loisirs

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	1 000,00	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

119 – Ilot de la mairie

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	1 337 800,00 €	175 715,44 €
Recettes	355 900,00 €	202 211,00 €

120 – Espace du marché du Mail

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	232 000,00 €	122 116,82 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

121 – Travaux tempête Xynthia

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	13 400,00 €	13 476,62 €

Opérations d'ordre

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	32 170,00 €	65 676,28 €
Recettes	51 070,00 €	85 588,93 €

Ensemble de la section d'investissement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
Dépenses	3 819 770,00 €	1 473 386,29 €
Recettes	3 819 770,00 €	1 162 190,47 €
Résultat de clôture		- 311 195,82 €

4.2 - CAMPING – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Camping Le Rémondeau »

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
011 – Charges à caractère général	238 450,00 €	238 282,23 €
012 – Charges de personnel	159 000,00 €	154 858,43 €
65 – Autres charges de gestion courante	36 100,00 €	35 973,47 €
66 – Charges financières	4 550,00 €	4 456,72 €
67 – Charges exceptionnelles	200,00 €	20,10 €
68 – Dotations aux amortissements	28 090,00 €	27 486,16 €
69 – Impôts sur les bénéfices	1 500,00 €	1 343,00 €
023 – Virement à l'investissement	13 810,00 €	
<u>Total des dépenses</u>	<u>481 700,00 €</u>	<u>462 420,11 €</u>
002 – Excédent reporté	76 598,38 €	
013 – Atténuations de charges	0,00 €	281,52 €
70 – Produits des services du domaine	389 101,62 €	404 606,30 €
75 – Autres produits de gestion courante	16 000,00 €	20 013,86 €
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	3 235,17 €
<u>Total des recettes</u>	<u>481 700,00 €</u>	<u>428 136,85 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>34 283,26 €</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
001 – Déficit reporté	16 072,04 €	
16 – Capital des emprunts	23 200,00 €	23 172,17 €
21 – Immobilisations corporelles	355 700 €	46 314,07 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>394 972,04 €</u>	<u>69 486,24 €</u>

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
021 – Virement du fonctionnement	13 810,00 €	
1068 – Résultat affecté	16 072,04 €	16 072,04 €
16 - Emprunts	337 000,00 €	37 000,00 €
28 - Amortissements	28 090,00 €	27 486,16 €
<u>Total des recettes</u>	<u>394 972,04 €</u>	<u>80 558,20 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 11 071,96 €</u>

4.3 - ECOTAXE – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur BERTHELOT poursuit avec le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Ecotaxe »

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
011 – Charges à caractère général	55 100,00 €	38 170,56 €
023 – Virement à l'investissement	77 900,00 €	

<u>Total des dépenses</u>	<u>133 000,00 €</u>	<u>38 170,56 €</u>
002 – Excédent reporté	78 059,62 €	0,00 €
73 – Produits de l'écotaxe	54 940,38 €	60 302,00 €
<u>Total des recettes</u>	<u>133 000,00 €</u>	<u>60 302,00 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 22 131,44 €</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
001 – Déficit reporté	20 543,95 €	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	77 900,00 €	10 831,30 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>98 443,95 €</u>	<u>10 831,30 €</u>
021 – Virement du fonctionnement	77 900,00 €	22 131,44 €
1068 – Résultat affecté	20 543,95 €	20 543,95 €
<u>Total des recettes</u>	<u>98 443,95 €</u>	<u>42 675,39 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 31 884,09 €</u>

4.4 - ZONE DE MOUILLAGES – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur BERTHELOT poursuit avec la présentation du Compte Administratif 2012 du budget annexe « Zone de Mouillages »

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
011 – Charges à caractère général	47 200,00 €	23 576,50 €
65 – Charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €
66 – Charges financières	3 610,00 €	471,72 €
67 – Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €
68 – Dotations aux amortissements	3 890,00 €	2 876,60 €
023 – Virement à l'investissement	4 700,00 €	
<u>Total des dépenses</u>	<u>59 600,00 €</u>	<u>26 981,38 €</u>
002 – Excédent reporté	29 608,96 €	
70 – Produits des services du domaine	29 991,04 €	34 029,01 €
75 – Produits de gestion	0,00 €	0,59 €
<u>Total des recettes</u>	<u>59 600,00 €</u>	<u>34 029,60 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 7 048,22 €</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
16 – Capital des emprunts	11 060,00 €	8 960,58 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>11 060,00 €</u>	<u>8 960,58 €</u>

001 – Excédent reporté	1 492,55 €	
021 – Virement du fonctionnement	4 700,00 €	
16 – Dettes diverses	977,45 €	200,00
28 - Amortissements	3 890,00 €	3 876,60 €
<u>Total des recettes</u>	<u>11 060,00 €</u>	<u>4 076,60 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>4 883,98</u>

4.5 - ZONE D'ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
011 – Charges à caractère général	2 780,00 €	0,00 €
66 – Charges financières	1 590,00 €	1 503,31 €
68 – Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
023 – Virement à l'investissement	3 820 €	
<u>Total des dépenses</u>	<u>8 190,00 €</u>	<u>1 503,31 €</u>
002 – Excédent reporté	1 493,75 €	
70 – Produits des services du domaine	6 696,25 €	6 700,00
75 – Produits de gestion courante	0,00 €	0,32 €
<u>Total des recettes</u>	<u>8 190,00 €</u>	<u>6 700,32 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 5 197,01 €</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
001 – Déficit reporté	1 771,96 €	
16 – Capital des emprunts	3 820,00 €	3 812,33 €
<u>Total des dépenses</u>	<u>5 591,96 €</u>	<u>3 812,33 €</u>
021 – Virement du fonctionnement	3 820,00 €	
10 – Réserves	1 771,96 €	1 771,96 €
28 - Amortissements	0,00 €	0,00 €
<u>Total des recettes</u>	<u>5 591,96 €</u>	<u>1 771,96 €</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>2 040,37 €</u>

4.6 - MAISON MEDICALE – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire continue pour présenter le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Maison Médicale »

Section de fonctionnement

	Prévisions 2012 (€)	Réalisations 2012 (€)
022 – Dépenses imprévues	0.12	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>0.12</u>	<u>0.00</u>
002 – Excédent reporté	0.12	0.00
<u>Total des recettes</u>	<u>0.12</u>	<u>0.00</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>0.00</u>

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle et Madame CHAUVEAU, doyenne d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2012 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles », « Ecotaxe » et « Maison médicale » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2012 et sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2012 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles », « Ecotaxe » et « Maison médicale ».

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance et en reprend la présidence.

5 – BUDGET PRINCIPAL

5.1 - COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2012, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 891 056,09 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 311 195,82 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un déficit de 1 963 122,57 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2012 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 962 380,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2013 de la Commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

☞ Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 177 703,70 €

☞ Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 785 418,87 €,

☞ Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 316 398,56 €.

5.2 – COMMUNE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2013 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
011	Charges à caractère général	65 000.00
012	Charges de personnel	5 000.00
66	Charges financières	2 000.00
023	Virement à l'investissement	220 760.00
042	Opérations d'ordre de S à S	21 240.00
	TOTAL DEPENSES	314 000.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
002	Excédent reporté	316 398.56
73	Impôts et taxes	99 601.44
74	Dotations et subventions	- 102 000.00
	TOTAL RECETTES	314 000.00

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	BS 2013 (€)
Dépenses	70 400.00
Recettes	2 167 900,00

Opérations d'ordre

	BS 2013 (€)
Dépenses	10 800.00
Recettes	32 040.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	BS 2013 (€)
Dépenses	6 000.00

Recettes	0.00
----------	------

Opération 1004 – Matériel divers services

	BS 2013 (€)
Dépenses	5 300.00
Recettes	0.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	BS 2013 (€)
Dépenses	80 300.00
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	BS 2013 (€)
Dépenses	165 980.00
Recettes	1 800.00

Opération 1007 – Plages

	BS 2013 (€)
Dépenses	50 000.00
Recettes	0.00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	BS 2013 (€)
Dépenses	1 400.00
Recettes	1 400.00

Opération 1010 – Travaux d'environnement

	BS 2013 (€)
Dépenses	817 500.00
Recettes	86 500.00

Opération 119 – Ilot de la mairie

	BS 2013 (€)
Dépenses	1 153 650.00
Recettes	153 690.00

Opération 120 – Espace du marché du Mail

	BS 2013 (€)
Dépenses	182 000.00
Recettes	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	BS 2013 (€)
Dépenses	2 443 330.00
Recettes	2 443 330.00

5.3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire le montant des subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2013 est arrêté comme suit sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

<u>Organismes</u>	<u>Subvention 2013 (€)</u>
Caisse des écoles	30 000.00
Chambre des Métiers 17	175.00
Office de Tourisme	60 000.00
Bibliobus	114.93
Club de l'Amitié	2 200.00
Harmonie Municipale	4 500.00
Oyats	200.00
Anciens Combattants	300.00

6 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT pour la présentation de l'affectation des résultats et du budget 2013 du « camping Le Rémondeau ».

6.1 - CAMPING LE REMONDEAU - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » pour 2012, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 42 315,12 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 5 225,83 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 13 810,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- ☞ Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 5 000,08 €
- ☞ Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 5 225,83 €
- ☞ Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 37 089,29 €.

6.2 - CAMPING LE REMONDEAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Supplémentaire du camping « Le Rémondeau » est arrêté comme suit au titre de l'exercice 2013.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
011	Charges à caractère général	251 800.00
012	Charges de personnel	150 900.00
65	Charges de gestion	37 100.00
66	Charges financières	5 500.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Amortissements	29 610.00
69	Impôts sur les bénéfices	1 500.00
023	Virement à l'investissement	14 570.00
	TOTAL DEPENSES	491 180.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
002	Excédent reporté	37 089.29
70	Produits et ventes	410 090.71
74	Subvention CDC	24 000.00
75	Produits de gestion	20 000
	TOTAL RECETTES	491 180.00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
001	Déficit reporté	5 000.08
16	Capital des emprunts	36 105.75
21	Immobilisations corporelles	308 300.00
	TOTAL DEPENSES	349 405.83

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2013 (€)
021	Virement du fonctionnement	14 570.00
1068	Résultat affecté	5 225.83
16	Emprunts	300 000.00
28	Dotations aux amortissements	29 610.00

	TOTAL RECETTES	349 405.83
--	----------------	------------

Au vu des équilibres financiers, Patrick RAYTON rappelle le choix d'augmenter les tarifs du camping de 12% sur 3 ans.

7 – BUDGET ECOTAXE

Monsieur Tony BERTHELOT poursuit avec le budget « Ecotaxe ».

7.1 - ECOTAXE - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Ecotaxe » pour 2012, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 100 191,06€,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement à hauteur de 10 831,30 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 77 900,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- ☞ Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 10 831,30 €
- ☞ Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 10 831,30 €,
- ☞ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 89 359,76 €.

7.2 - ECOTAXE – BUDGET PRIMITIF 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2013 du budget « Ecotaxe » est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
011	Charges à caractère général	69 360.00
023	Virement à l'investissement	129 000.00
	TOTAL DEPENSES	198 360.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
002	Excédent reporté	89 359.76
73	Dotation Ecotaxe CDC	109 000.24
	TOTAL RECETTES	198 360.00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
001	Déficit reporté	10 831.30
21	Immobilisations corporelles	129 000.00
	TOTAL DEPENSES	139 831.30

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
021	Virement du fonctionnement	129 000.00
10	Dotations	10 831.31
	TOTAL RECETTES	139 831.30

8 – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES »

Monsieur Tony BERTHELOT poursuit avec le budget « Zone de Mouillages ».

8.1 - ZONE DE MOUILLAGES - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de Mouillages » pour 2012, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 36 657,18 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 3 391,43 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 4 700,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

☞ Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 3 391,43 €

☞ Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 391,43 €,

☞ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 33 265,75 €.

8.2 - ZONE DE MOUILLAGES – BUDGET PRIMITIF 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2013 de la « Zone de Mouillages » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
011	Charges à caractère général	45 160.00
65	Charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	7 710.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
68	Dotations aux amortissements	3 420.00
023	Virement à l'investissement	6 770.00
	TOTAL DEPENSES	63 260.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
002	Excédent reporté	33 265.75
70	Ventes de produits et services	29 994.25
	TOTAL RECETTES	63 260.00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
001	Déficit reporté	3 391.43
16	Emprunts et dettes	11 188.57
	TOTAL DEPENSES	14 580.00

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
001	Excédent reporté	0.00
10	Capitaux	3 391.43
021	Virement du fonctionnement	6 770.00
16	Cautions	998.57
28	Amortissements	3 420.00
	TOTAL RECETTES	14 580.00

9 - BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES »

Monsieur le Maire reprend la parole pour la présentation de l'affectation des résultats et du budget annexe de la « Zone d'activités de bâtiments agricoles ».

9.1 - ZONE D'ACTIVITES DES BATIMENTS AGRICOLES - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » pour 2012, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 690,76 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement entraînant un besoin de financement à hauteur de 3 812,33 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2012 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3 820,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2013 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- ☞ Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 3 812,33 €
- ☞ Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 812,33 €,
- ☞ Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 2 878,43 €.

9.2 - ZONE D'ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES – BUDGET PRIMITIF 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2013 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles » est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
011	Charges à caractère général	3 760.00
65	Charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	1 500.00
68	Dotations aux amortissements	740.00
023	Virement à l'investissement	3 560.00
	TOTAL DEPENSES	9 570.00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
002	Excédent reporté	2 878.43
70	Ventes de produits et services	6 691.57
	TOTAL RECETTES	9 570.00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
001	Déficit reporté	3 812.33
20	Immobilisations corporelles	350.00
16	Capital des emprunts	3 950.00
	TOTAL DEPENSES	8 112.33

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2013 (€)
021	Virement du fonctionnement	3 560.00
10	Dotations	3 812.33
28	Amortissements	740.00
	TOTAL RECETTES	8 112.33

Monsieur ORIOU, comptable de la Commune, quitte l'Assemblée.

10 - CAMPING MUNICIPAL « LE REMONDEAU » - CONVENTION ONF

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal « Le Rémondeau » est implanté, pour partie (2,1770 ha sur 3,8000 ha), sur le domaine de l'Office National des Forêts, la Commune y étant autorisée par convention du 18 mars 2008.

Le bloc sanitaire n° 2 nécessitant une restructuration complète estimée à environ 300 000 € qui donnera lieu à un emprunt remboursable, il a été convenu avec l'ONF de proroger la convention d'occupation de 2008.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de charger Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF
- ▶ de s'engager à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la redevance qui s'élève à 18 % du chiffre d'affaires.

11 - OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que certaines autorisations d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques étant arrivées à échéance le 18 mars 2013, il est proposé au Conseil Municipal de revoir le montant des redevances annuelles versées qui sont actuellement fixées comme suit :

- Artères aériennes : 32,99 € le km
- Artères souterraines : 32,99 € le km
- Autres installations (cabines téléphoniques et armoires) : 21,99 € le m²

Pour information, ORANGE dispose sur le territoire de la Commune de :

- 2,365 km de réseau aérien
- 97,468 km de réseau souterrain
- 6 m² de cabines

De plus, Monsieur le Maire précise que les montants sont plafonnés, pour 2013, respectivement comme suit :

Domaine public routier :

40,00 € par km et par artère en souterrain

53,33 € par km et par artère en aérien

26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

1 333,19 € par km et par artère en souterrain et en aérien

866,57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

La revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année s'appuie sur l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs plafonds ci-dessus mentionnés.

12 – REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - FIXATION ET REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012, relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'Agglomération, prévoit de nouvelles modalités de fixation et répartition du nombre de

sièges des délégués communautaires entre communes membres. Dispositif qui entrera en vigueur à l'issue des prochaines élections municipales, soit en mars 2014.

A noter que l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que le nombre de délégués et leur répartition par commune peuvent être arrêtés à la majorité qualifiée sous respect de certains critères.

Au regard des ces éléments, Monsieur le Maire indique que les élus communautaires ont voté à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2013, le mode de répartition des 26 sièges des délégués communautaires, comme suit :

- De 0 à 1 500 habitants : 2 sièges
- Entre 1 500 et 3 000 habitants : 3 sièges
- Au-delà de 3 000 habitants : 4 sièges

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modalités de fixation et de répartition du nombre de sièges des délégués communautaires ci-dessus présentées.

13 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le 11 octobre 2012, le Conseil Municipal a voté le plan de financement global de l'opération de restructuration de l'îlot de la mairie pour solliciter des demandes de subventions auprès des partenaires publics.

Ce plan étant trop général pour le Conseil Général, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voté le plan de financement de façon plus détaillée comme suit :

	Coût travaux de restructuration de la mairie (HT)	1 231 238,89 €		
	→dont phase 2	889 582,19 €		
	→dont phase 3	341 656,70 €		
	Surface totale mairie en m²	793,5		
	Prix du mètre carré hors MOE	1 551,66 €		
	Maîtrise d'œuvre (MOE)	11%		

	Montant total HT	Montant Phase 2	Archives et locaux techniques	Bureaux et Accueil	Salle du CM	Communs
1 V.R.D.	87 519,40 €	63 233,63 €	16 105,60 €	26 931,20 €	8 821,09 €	11 375,73 €
2 Gros œuvre	391 235,50 €	282 671,49 €	71 996,43 €	120 389,79 €	39 432,67 €	50 852,60 €
3 Charpente	42 848,16 €	30 958,22 €	7 885,06 €	13 185,10 €	4 318,67 €	5 569,38 €
4 Couverture	28 962,00 €	20 925,33 €	5 329,68 €	8 912,10 €	2 919,08 €	3 764,47 €
5 Etanchéité	22 833,00 €	16 497,07 €	4 201,80 €	7 026,10 €	2 301,34 €	2 967,82 €
6 Bardage	49 973,37 €	36 106,25 €	9 196,26 €	15 377,65 €	5 036,82 €	6 495,51 €
7 Serrurerie	18 055,00 €	13 044,91 €	3 322,54 €	5 555,83 €	1 819,77 €	2 346,78 €
8 Menuiseries extérieures	82 472,20 €	59 586,97 €	15 176,80 €	25 378,09 €	8 312,38 €	10 719,70 €
9 Menuiseries intérieures	123 670,80 €	89 353,37 €	22 758,30 €	38 055,60 €	12 464,79 €	16 074,67 €
10 Plâtreries/Isolation/Faux plafond	96 152,75 €	69 471,31 €	17 694,34 €	29 587,83 €	9 691,25 €	12 497,89 €
11 Revêtements intérieurs	44 013,36 €	31 800,08 €	8 099,48 €	13 543,66 €	4 436,11 €	5 720,84 €
12 Peinture	22 526,71 €	16 275,77 €	4 145,44 €	6 931,85 €	2 270,47 €	2 928,01 €
13 Electricité (courants forts/courants faibles)	90 652,78 €	65 497,52 €	16 682,22 €	27 895,40 €	9 136,90 €	11 783,00 €
14 CVPS	106 323,86 €	76 820,03 €	19 566,06 €	32 717,65 €	10 716,39 €	13 819,92 €
15 Ascenseurs	24 000,00 €	17 340,24 €	4 416,56 €	7 385,21 €	2 418,96 €	3 119,51 €
TOTAL	1 231 238,89 €	889 582,19 €	226 576,58 €	378 873,05 €	124 096,72 €	160 035,84 €

Calcul du taux de répartition au prorata des surfaces utilisées par chaque espace

	Surfaces (m²)	Taux de répartition au prorata des surfaces utilisées
Archives et locaux techniques	146	25,47%
Bureaux et Accueil	244,2	42,59%
Salle du CM	80	13,95%
Communs	103,11	17,99%
TOTAL	573,31	100,00%

Calcul du montant des subventions

Organismes sollicités	Objet	Montant HT des travaux subventionnables	Montant HT des communs pris en charge	MOE prise en charge (11%)	Total	Taux de financement	Montant de la subvention sollicitée
Etat (DETR)	Travaux lourds de restauration, réhabilitation, de valorisation et d'accessibilité de la mairie	480 000,00 €			480 000,00 €	25%	120 000,00 €
Conseil Général	Archives et locaux techniques	226 576,58 €	49 692,12 €	30 389,56 €	306 658,26 €	20%	18 400,00 €
	Bureaux et accueil	378 873,05 €	83 115,17 €	50 818,70 €	512 806,92 €	20%	18 400,00 €
	Salle du CM	124 096,72 €	27 228,56 €	16 645,78 €	167 971,06 €	20%	18 400,00 €
	Démolition	27 500,00 €		3 025,00 €	30 525,00 €	20%	6 105,00 €
Total							181 305,00 €

Plan de financement

Organismes	Montant	Pourcentage
Etat	120 000,00 €	13,49%
Conseil Général	61 305,00 €	6,89%
Fonds propres	708 277,19 €	79,62%
TOTAL HT	889 582,19 €	100,00%

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- ▶ Adopter le plan de financement de la phase 2 de restructuration de l'îlot de la mairie
- ▶ Solliciter l'aide du Conseil Général

- ▶ Solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- ▶ Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

14 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

14.1 – AFFAIRE BOURBON FROID – PROTOCOLE D'ACCORD

Monsieur le Maire rappelle les faits relatifs à l'affaire de la société SNC BOURBON FROID qui s'est rendue acquéreur par prescription d'une partie de l'impasse située entre la rue de la Parée, la rue du Ventoux et la Grande Rue de la Raigon dont l'extrémité de cette voie, appartenant antérieurement au domaine privé de la Commune, était fermée depuis de très nombreuses années et entretenue depuis la rue Ventoux par la famille BENOIST dont les droits immobiliers ont été acquis par la société SNC BOURBON FROID. Par conséquent, pendant plus de 50 ans, Madame BENOIST et ses auteurs pouvaient arguer d'une possession continue, publique, non ambiguë et à titre de propriétaire. C'est pourquoi, la revendication du droit de propriété par la société SNC BOURBON FROID sur toute l'impasse a fait l'objet d'une opposition des propriétaires riverains.

Monsieur le Maire informe que, suite à la mise en place d'une procédure de médiation, les parties se sont rapprochées et sont parvenues à un accord définissant les droits et obligations de chacun.

Monsieur le Maire soumet donc le protocole d'accord à l'appréciation du Conseil Municipal qui ne manifeste pas d'opposition.

14.2 – ZONES D'AMENAGEMENT DIFFERE POUR L'EXTENSION DES ZONES ARTSANALE ET DES HANGARS AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'inscription dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), en cours de révision, les projets d'extension de la Zone Artisanale et de la zone des hangars agricoles approuvés par délibération du 8 novembre 2012 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Dans cette perspective et en vue de la maîtrise foncière, le PADD prévoit l'institution de deux Zones d'Aménagement Différé (ZAD) dont la création relève de la compétence de l'Etat, conformément à l'article L212-1 du code de l'urbanisme, et qui donnera droit à préemption à la Commune sur ces deux sites.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'approuver la création des deux ZAD
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat compétents pour la création des deux ZAD.

14.3 – SANITAIRES DE LA PERGOLA

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une consultation du 15 février au 18 mars pour la fourniture, l'installation et la mise en service de sanitaires autonettoyants à l'arrière-plage de la Pergola.

Après présentation par Monsieur Tony BERTHELOT du module habillé d'un bardage bois et couvert d'une toiture en tuile à double pans, Monsieur le Maire indique qu'un plan de bornage a été demandé en vue de l'implantation du bâtiment et de la demande d'autorisation d'urbanisme. A noter que le marché de fourniture sera conditionné par l'obtention de cette autorisation.

Monsieur le Maire conclut en précisant que la mise en service est prévue pour début juillet.

14.4 – HORODATEURS PARKING DES LILAS

Monsieur le Maire informe que la mise en service de l'horodateur parking des Lilas depuis le 1^{er} avril a fait l'objet de plaintes des riverains et des commerçants alors même que cette mesure doit permettre la rotation des véhicules aux heures du marché du centre et ainsi favoriser sa fréquentation.

A cette situation, Madame Véronique HERAUD propose l'instauration d'une formule d'abonnement comme à St Martin.

Monsieur Patrick RAYTON répond que cette solution ne peut être retenue si tout le stationnement de la Commune est rendu payant.

Madame Béatrice TURBE indique se souvenir que le travail de la commission envisageait de limiter la zone payante à 2/3 du parking et non dans sa totalité.

Monsieur le Maire charge la Commission Voirie de trouver une solution rapide pour améliorer la situation.

14-5 – CLUB DE LA PERGOLA – DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA JAUGE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le gérant de l'établissement « La Pergola » sera entendu lundi 8 avril par la sous-commission départementale de sécurité dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) concernant l'augmentation de la capacité d'accueil du public, soit de 300 personnes à près de 900 personnes. .

15 - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h30.